

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2015.**

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Béatrice LEPAON, Christian LETELLIER, Vanessa BRANDOLIN, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE et Cédric PEGEAULT

Absents : Jacqueline BAURY représentée par Lydie PRIEUR, Jonathan FERIAUD, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE représenté par Florian FAUDAIS et Elodie BELLET

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

1. CHOIX DES TROIS GROUPEMENTS D'ARCHITECTES RETENUS POUR LE PROJET DE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE

Suite à la réunion du jury de concours du 1^{er} octobre et sur proposition de celui-ci, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix des trois groupements admis à candidater pour l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre de la nouvelle école maternelle.

Il propose au Conseil Municipal de retenir les trois groupements suivants :

- **AKLA Architectes**, TEC. CO, Philippe TALBOT & Associés, INEX, Claude MATHIEU Associés, ACOUSTB, AT'PI INFRA
- **Dominique COULON**, BATISERF, SOLARES BAUEN, Gilbert JOST, E3 Economie, ESP Euro Sound Project, ECOTRAL
- **LUCET LORGEUX Architectes**, IGC, SIGMA INGENIERIE, INEA, ORFEA Acoustique, SODEREF

2. SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature du nouveau contrat de ville de l'agglomération Caennaise.

Mme HOORELBEKE explique au Conseil Municipal le contenu de ce contrat de ville et précise que la commune de Fleury sur Orne y est définie comme un territoire de veille active.

Monsieur LECLERE demande si le budget reste le même.

Mme HOORELBEKE répond que le passage en veille active a vraisemblablement entraîné une suppression des fonds pour la commune mais que ce point reste à confirmer.

Monsieur LECERF regrette que le secteur du Foyer Soleil ne soit pas rattaché au secteur de la Grâce de Dieu.

Monsieur LETELLIER demande l'intérêt d'être en veille active.

Monsieur LECERF précise que cette question a été posée à plusieurs reprises mais qu'aucune réponse claire n'a été apportée à ce jour. Il profitera de la signature d Contrat de Ville pour reposer la question.

3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CALVADOS POUR LE SERVICE REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Fleury sur Orne avait signé une convention avec le Centre de Gestion du Calvados afin de pouvoir bénéficier de son service de remplacements et de missions temporaires.

Dans la mesure où la collectivité utilise ce service, il propose que le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat pour une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021).

4. RENONCEMENT AU PROJET DE SEM DIAGRAME

Monsieur le Maire rappelle que fin 2013, plusieurs communes avaient souhaité créer un outil technique partagé au service de l'aménagement pour les opérations d'intérêt communal de petite ou moyenne importance sous la forme d'une Société d'Economie Mixte dénommée « DIAGRAME ».

Cette volonté de création de la SEM avait donné lieu à une délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2014.

Depuis lors et notamment depuis les dernières élections municipales, cette volonté s'est émoussée au sein des communes et il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'arrêt du projet.

Monsieur LETELLIER regrette que le dossier n'ait pas été mené à son terme car il présentait un intérêt certain pour les micro-projets.

5. APPROBATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE POUR VEHICULES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 29 septembre 2014, celui-ci a transféré au SDEC la compétence rechargement des véhicules électriques et s'est prononcé en faveur de l'implantation d'une borne de rechargement électrique sur le territoire communal.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'emplacement retenu est situé sur le futur parking situé au pied du château d'Eau et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de l'emplacement retenu pour le projet d'installation de la borne de rechargement électrique.

Monsieur MULLER fait un point sur l'historique du dossier et rappelle le fonctionnement de la borne.

Mme PRIEUR regrette que sur le visuel le logo véhicule électrique apparaisse en gros.

Mme VALLEE et Monsieur FAUDAIS proposent d'autres emplacements.

Monsieur MULLER rappelle que la proposition a été faite en fonction des distances par rapport aux armoires EDF et dans un souci de rationaliser les coûts en limitant les travaux de voirie.

6. PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAU GRAND RUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, la commune avait sollicité le SDEC afin d'étudier la réalisation d'une opération d'effacement coordonné des réseaux aériens situés Grand Rue.

Il indique que suite à cette demande, le SDEC a réalisé une étude préliminaire qui fait apparaître un coût d'opération de 165 565,82 € sur lequel la participation communale s'élèverait à 109 218,03 €.

Afin de pouvoir soumettre le dossier à la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin de confirmer sa volonté de poursuivre le projet, la période de réalisation souhaitée et le mode de financement choisi.

Monsieur le Maire propose donc de valider le dossier en précisant que les travaux sont prévus au premier trimestre 2017.

7. BUDGET EAU : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire indique qu'en raison d'un décalage dans les facturations des cotisations à RESEAU (cotisation 2014 et 2015 à payer sur 2015), une modification budgétaire est nécessaire.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification budgétaire suivante :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 615 : Entretien et réparations : - 10 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article 658 : Charges diverses de la gestion courante : + 10 000 €

8. REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délégation d'élus s'est rendue à la cérémonie du Souvenir organisée par la commune de Fleury devant Douaumont le 6 juillet dernier et qu'à l'occasion de ce déplacement, Messieurs LIOT, DUGOUCHET et PEGEAULT ont engagés des frais pour l'hébergement.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de ces frais qui s'élèvent à 40 € TTC par élu.

9. BLOODY FLEURY - APPROBATION DU PROJET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans l'optique de l'organisation du festival du Polar du 4 au 7 février 2016, de valider ce projet et d'entériner son budget prévisionnel.

10. BLOODY FLEURY - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération du 8 juin dernier par laquelle le Conseil Municipal sollicitait une subvention de la part de la DRAC pour la création d'un blog autour du festival, il y a lieu de solliciter à nouveau la DRAC pour une subvention pour l'organisation même du festival.

11. RETROCESSION DES VOIRIES 55 ROUTE D'HARCOURT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'achèvement des travaux et à la réalisation des travaux complémentaires sollicités par la commune, il convient de se prononcer sur la cession à titre gratuit à la collectivité par la société PARTELIOS RESIDENCES des voiries et réseaux du 55 route d'Harcourt et de l'autoriser à signer tout document en ce sens.

Madame SUEUR demande que les marquages au sol soient refaits avant la reprise.

